

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 03-2025

<u>Date de convocation :</u> Le 26 mars 2025	L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SEVRIER, sous la présidence de Madame MALAPLATE Christina, Vice-Présidente.
<u>Nombre de Membres</u> - en exercice : 15 - présents : 8 - votants : 8	ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme GLABAY Guénaële, Mme BROUSSE Dominique, Mme DEPLAIX Doris, M. CARDINET Jean-Marie, Mme LEMAIRE Thérèse, Mme PRIEUR-DREVON Madeleine, Mme TALIN Dominique.
<u>OBJET :</u> Affectation des résultats définitifs 2024	ABSENTS ou EXCUSÉS : M. LYONNAZ Bruno, Maire, Président, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme ADAIR-GRABAS Carol, Mme COSTER Catherine, Mme GENOT Marie, M. SANTÉ Michel, Mme THOMAS Marie-Stella.

Rapporteur : la Vice-Présidente

Le Conseil d'administration,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 21 592.42 €,

**Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

AFFECTE comme suit le résultat 2024 de la section de fonctionnement du budget annexe du CCAS :

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 400,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 192.42 €.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an ci-dessus.

La Secrétaire de séance,



Guénaële GLABAY



La Vice-Présidente,

Christina MALAPLATE